

# Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker



Fusion de communes dans l'Entre-deux-Lacs

## Une loi biffa de la carte six communes



**Les petites communes de Combes, Marin, Epagnier, Thielle, Wavre et Voëns-Maley (photo la fontaine de Voëns-du-haut, le 7 octobre passé) ont été supprimées sans tenir compte de l'avis de leurs habitants par le Grand Conseil, le 5 mars 1888, par 90 voix et une abstention. Cette modification institutionnelle doit être rappelée car, aujourd'hui, la Constitution cantonale, du 25 avril 2000, précise qu'aucune fusion ne peut avoir lieu sans le consentement des communes touchées. Elle rend obligatoire la votation du 26 novembre prochain pour la constitution de la Commune de Laténa (Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène).**

Il est vrai que ces anciennes communes comptaient peu d'habitants et d'habitantes: 50 à Voëns-Maley, 64 à Epagnier, 96 à Wavre, 202 à Thielle et 462 à Marin. Le Conseil d'Etat de l'époque expliquait que les petites communes ne connaissaient plus une bonne organisation de la vie publique: des conseillers peu capables de bien gérer les affaires communales et l'Etat constamment obligé de suppléer les lacunes de leur administration. Et il observait: «*Si elles disposent d'un administrateur capable, l'administration se concentre exclusivement dans ses mains!*» Marin et Epagnier, Thielle et Wavre, Voëns-Maley et Saint-Blaise, Combes et Le Landeron furent contraints à fusionner sans pouvoir être entendus par le Grand Conseil bien que l'assemblée d'Epagnier ait refusé la fusion par 7 voix contre 2 et celle de Thielle par 16 voix contre 1. Seuls 5 citoyens (4 Dardel et 1 de Marval) de Voëns-Maley prirent part à la dernière assemblée de leurs hameaux. Ils acceptèrent la fusion avec Saint-Blaise pour éviter «*d'aller au-devant de grandes difficultés et de charges considérables*». Il en fut de même à Combes pour se rattacher au Landeron pour une raison bien triste car il ne restait plus que quelques maisons après l'incendie de 1877.

En 1888, le Conseil d'Etat avait aussi proposé d'unir Enges à Cressier. Il n'y allait pas avec le dos de la cuillère. Il qualifiait cette commune «*d'impuissante à s'administrer correctement et à exercer les attributions conférées par la loi*». Toutefois, la commission du Grand Conseil proposa de laisser, «*à titre d'essai, Enges comme commune distincte en la suivant de près.*»

Si la fusion de 2023 des quatre communes d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène, se réalise dans six semaines, l'essai aura duré... 136 ans!

Claude Zweiacker